

Décision Générale colonial

Décision n° n°18 allocations

n°18

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 9 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

la coutume annuelle de 300 Chalers allouée au Cadi de Tadjourah, est portée à 360 Thalers à compter du 1 décembre,